

COMMUNIQUE / RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Le consulat d'Algérie à Créteil porte à la connaissance de ses ressortissants l'ouverture de la révision périodique de la liste électorale **du 15 novembre au 14 décembre 2020** inclus ».

Les ressortissants qui ne sont pas inscrits et ceux qui auront atteint l'âge de 18 ans révolus à la date du **14 décembre 2020** ou bien ayant changé de domicile, sont invités à se rapprocher du siège du consulat pour s'inscrire ou remplir et retourner, dûment signé, le formulaire de demande d'inscription ou de radiation disponible en téléchargement sur le lien ci-dessous.



Il reste entendu que passé ce délai de rigueur, toute demande en la matière est irrecevable conformément au code électoral.

L'inscription sur la liste électorale est à la fois un droit et un devoir conférant citoyens Algériens d'exprimer leur voix lors des prochaines échéances électorales.

[FORMULAIRE](#)(DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE)

[FORMULAIRE](#)(DEMANDE DE RADIATION SUR LA LISTE ÉLECTORALE)

Créteil, le 14 novembre 2020